
SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Top Line Scheibenreiniger Winter -20°C
UFI: CJ10-W04R-J00M-SM7J

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories d'utilisation [PC]

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)

Conditions d'utilisation recommandées

Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur ESA Einkaufsorganisation des Schweiz. Auto- und Motorfahrzeuggewerbes
Maritzstrasse 47, CH-3400 Burgdorf
Téléphone 034 429 00 21
E-Mail burgdorf@esa.ch

Service des renseignements

La sécurité du produit
Téléphone 034 429 00 21 (pendant les heures de bureau)
E-mail (personne compétente):
burgdorf@esa.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Centre Suisse d'information toxicologique
Téléphone 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Acute Tox. 4	H302	
STOT RE 2	H373	

Consignes en cas de risques pour la santé

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Indications complémentaires

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07



GHS08

Mot signal

Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

Réaction

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.

Evacuation

P501 Contents / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée remis.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

éthylène-glycol

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64-17-5	200-578-6	éthanol	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225
111-77-3	203-906-6	2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	1 - 2	Repr. 2, H361d
107-21-1	203-473-3	éthylène-glycol	20 - 25	Acute Tox. 4, H302 / STOT RE 2, H373

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
107-21-1	éthylène-glycol	01-2119456816-28-0112

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % agents de surface anioniques
moins de 5 % agents de surface non ioniques

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Ôter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante.

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Remarques complémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Éviter la formation d'aérosol.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]		Remarque
107-21-1	éthylène-glycol	8 heures Court terme	26 52	10 20	2(I)	DFG, EU, H, Y, 11 SUVA
64-17-5	éthanol	MAK, 8 heures Court terme	960 1920	500 1000	2(II)	DFG, Y, SUVA
111-77-3	2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	8 heures	50	10		EU, Y, H, 11, SUVA

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
111-77-3	2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	8 heures	50,1	10	peau

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
filtre à combinaison multiple ABEK

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc butyle, 0,7mm, 480 Min.

Veuillez tenir compte des indications du fabricant relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

Protection des yeux

lunettes de protection

Autres mesures de protection

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Dispositifs techniques appropriés de commande

Sans autre indication, voir section 7.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	bleu	aromatique alcoolique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 7.02				

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Date d'impression 17.08.2021
modifié 17.08.2021 (F) Version 1.0
Top Line Scheibenreiniger Winter -20°C

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
point d'ébullition	Aucunes informations existantes.				
Point de fusion	non applicable				
Point d'éclair	ca. 47 °C				Le test L.2 pour la combustion auto-entretenu est négatif.
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	Aucunes informations existantes.				
Température d'auto-inflammation					Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	ca. 1,02 g/cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					vollständig mischbar
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	ca. 200 - 2000 mg/kg	rat		
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	lapin		
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
Irritation des yeux	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Remarques générales

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

14 06 03*

Nom du déchet

autres solvants et mélanges de solvants

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	ETHANOL SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	3
14.4. Groupe d'emballage	-	-	III
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Le produit emballé n'est pas classé dans l'ADR / RID en référence à la disposition spéciale 144.

Transport maritime IMDG

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Le produit emballé n'est pas classé dans IMDG en référence à la disposition spéciale 144.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Observer les contraintes liées au travail des jeunes. (ArGV 5. SR 822.115)

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si et les limites d'âge applicables soient respectées.

Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit.

Les jeunes peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit.

Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Réglementation nationale

Instructions techniques (air)

Classe III Anteil 50-100 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis-à-vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H361d Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie ...